

Présentation du Brevet Professionnel Coiffure Diplôme de l'Education nationale

MAJ LE 14/01/2022

Préparé avec l'école d'Esthétique et de Coiffure

EN GUADELOUPE

A propos de

ÉCOLE D'ESTHÉTIQUE ET DE COIFFURE

Depuis quelques années, la place de la beauté, du bien-être est devenue primordiale dans notre société.

Pour répondre aux besoins des personnes qui accordent de plus en plus de temps à leur apparence et à leur manière de se mettre en valeur, le nombre de salons de coiffure et d'instituts d'esthétique s'est amplifié.

En conséquence, certains métiers se sont développés et recrutent du personnel de plus en plus qualifié et compétent, c'est pourquoi nous faisons en sorte de pouvoir former le mieux possible ces futurs professionnels du métier.

De plus, FAEEC est un Lycée Professionnel sous contrat d'association avec l'Education Nationale habilité à recevoir des boursiers.



**Formation accessible à tous.
Parcours adapté individuellement.**

Le Brevet Professionnel Coiffure est accessible à toutes les personnes titulaires du CAP Coiffure.

Le titulaire du Brevet professionnel (BP) Coiffure est un professionnel hautement qualifié. Il est compétent dans les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage. Il conçoit et réalise des coiffures personnalisées.

Il assure l'animation et la gestion du personnel, la vente et le développement des produits et des services et participe à la gestion administrative et financière de l'entreprise.

Secteurs d'activité

Le ou la titulaire du BP COIFFURE exerce son activité dans les secteurs suivants :
Employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les établissements sanitaires et sociaux ;
Employeur dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires.

Fonctions exercées - débouchés



Chef de bac
Coiffeur hautement qualifié



Animateur ou responsable technique
Conseiller professionnel













Chef (fe) d'entreprise
Directeur technique
Manager

Poursuite d'études

Après l'obtention du BP Coiffure vous pourrez intégrer un BTS Métiers de la Coiffure, un Brevet de maîtrise coiffeur (BM) – un CAP Esthétique-cosmétique Parfumerie - un CQP responsable de salon de coiffure.

Le Brevet Professionnel coiffure est découpé en blocs de compétences

-  Bloc de compétence n° 1 : Création, couleur, coupe, coiffage
-  Bloc de compétence n° 2 : Modification durable de la forme
-  Bloc de compétence n° 3 : Option A : coiffure événementielle
-  Bloc de compétence n° 4 : Option B : coupe homme et entretien du système pilo-facial
-  Bloc de compétence n° 5 : Vente Conseil
-  Bloc de compétence n° 6 : Management et Gestion d'un salon de coiffure
-  Bloc de compétence n° 7 : Sciences et Technologies
-  Bloc de compétence n° 8 : Arts appliqués à la profession
-  Bloc de compétence n° 9 : Expression et connaissance du monde
-  Bloc de compétence n° 10 : Epreuve facultative : langue vivante

Un bloc n'a pas de durée de validité. Il est acquis à vie.

L'ensemble des blocs de compétences composent le BP coiffure



Passerelles



Si vous avez validé des blocs de compétences généraux, vous pourrez être exemptés de les passer pour ce BP Coiffure.

Si des blocs de compétences généraux sont validés, vous pourrez être exemptés de les passer pour d'autres BP.



Pièces à fournir pour l'inscription :

Photocopie pièce d'identité

Photocopie du CAP Coiffure

Photocopie du BAC

Attestation pôle emploi pour les demandeurs d'emploi

Voir liste complémentaire...